

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 10

Artikel: Etalon-or et monnaie franche
Autor: Scheidegger, Tony
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sible de discuter utilement sur la part effective à réserver, dans l'élaboration du statut nouveau, aux groupes de travailleurs qui ne détiennent pas d'argent, qu'il s'agisse de la communauté générale d'une profession ou de l'organisation particulière d'une entreprise. Les initiatives de collaboration professionnelle sont trop rarement mises en évidence, et pourtant il y en a. Les journaux feraient bien de remplacer ici et là une colonne d'accidents et de « chiens écrasés » par des informations de ce genre. Il ne serait pas impossible d'expliquer en langage accessible à Monsieur tout-le-monde le fonctionnement ou les principes de tel contrat collectif ou de tel système de salaire. Il ne serait pas très difficile non plus de commenter et de comparer les diverses manières utiles ou nuisibles dont l'Etat peut se servir dans la vie économique de tel ou tel secteur. Bref ! une foule de domaines complémentaires dans la vie économique et sociale peuvent donner matière à information. Pourquoi ne pas essayer en dehors des journaux spécialisés, souvent trop techniques, de créer une opinion saine, parce qu'éclairée, qui puisse servir d'appui à ceux qui cherchent et proposent des solutions nouvelles adaptées aux circonstances. Il s'agit rien moins que d'accorder les violons helvétiques, si l'on veut maintenir l'harmonie.

MARCEL BINDIT

Etalon-or et monnaie franche

Le problème de la monnaie se pose aujourd'hui sur le plan international d'une manière plus pressante que jamais. Et pourtant, il fut un temps où commerçants et financiers pouvaient se livrer à leurs transactions sans se soucier de la question des paiements et des transferts de fonds.

En effet, le libéralisme économique nous avait gratifié d'un système monétaire excessivement simple dont le parfait fonctionnement n'a d'ailleurs pas été une des moindres causes de l'essor économique du XIX^e siècle : le système de l'étalon-or. Il n'est pas dans notre propos d'en exposer ici tout le mécanisme. Nous en rappellerons pourtant très sommairement le principe.

Pour que le commerce puisse se développer et qu'une division internationale du travail puisse s'établir, il est nécessaire que les hommes usent d'un moyen d'échanges commun. Celui-ci doit satisfaire un certain nombre d'exigences comme l'inaltérabilité, la résistance à l'usure, la malléabilité, l'homogénéité ; il doit être divisible, facilement identifiable et d'un transport facile. Les métaux rares, l'or en particulier, étaient prédestinés non seulement à remplir la fonction de moyen d'échanges, mais encore de servir de base aux relations monétaires. C'est ainsi qu'est née la monnaie or. Dès lors, et compte tenu de la liberté d'échanges existant, il suffisait que chaque pays fixât un rapport d'échange entre l'unité monétaire et une quantité de métal jaune pour que les monnaies pussent être librement converties. En pratique, cela permettait à un propriétaire de pièces d'or ou de billets de banque suisses de les changer en tout temps en monnaie ou en or d'un pays tiers (par exemple des Etats-Unis), au pair entre le franc et le dollar,

c'est-à-dire au cours déterminé par le rapport entre les taux d'échange respectifs des unités monétaires (franc et dollar) et l'or.

Un système tel que celui de l'étalon-or exige donc nécessairement :

1. que les billets de banque soient convertibles en tout temps en or au prix légal, et vice-versa ;
2. que le précieux métal puisse être librement exporté ou importé ;
3. que chacun puisse librement faire frapper de l'or en monnaie de son pays.

Grâce à l'automatisme de son système, l'étalon-or permettait d'assurer la stabilité du cours des changes, l'équilibre des prix et des balances commerciales, ainsi que la répartition de l'or dans le monde, ceci du moins théoriquement. En fait, c'est la politique du taux de l'escompte des banques nationales qui influençait les mouvements d'or. En élevant ou abaissant le taux, la banque centrale attirait ou repoussait des capitaux et donnait ainsi au crédit et aux moyens de paiement l'ampleur désirée.

Ainsi, le régime de l'étalon-or permettait de contrecarrer les perturbations dans l'équilibre économique international. La Banque d'Angleterre jouait un rôle directeur dans le système, en ce sens qu'elle donnait le ton aux autres banques, surtout en matière de politique d'escompte. Aucune convention ne réglait le jeu de l'étalon-or. Chaque pays ayant fixé un rapport stable entre sa monnaie et le métal jaune, ce dernier fonctionnait comme dénominateur commun de toutes les devises. Celles-ci étaient convertibles entre elles, de sorte que les conditions d'un système multilatéral des paiements étaient réalisées. Quant à la stabilité relative de la valeur de l'or qui caractérise cette période, elle est due au fait suivant : la production de l'or durant la seconde moitié du XIX^e et le début du XX^e siècle s'est développée approximativement dans la même mesure que la production de biens économiques, si bien que l'offre d'or et l'offre de marchandises se sont équilibrées. Le cours légal de la monnaie se trouvait ainsi corroboré par des conditions de production particulièrement favorables au bon fonctionnement de l'étalon-or.

La première guerre mondiale, en ruinant les économies nationales, a bouleversé le système de l'étalon-or. L'inflation, les dévaluations ont peu à peu désagrégé un mécanisme qui avait fonctionné sans accroc pendant trois quarts de siècle. On passa de l'étalon-or monnaie à l'étalon de lingots or, où l'or ne circule pour ainsi dire plus sous forme de monnaie mais est concentré à l'institut d'émission, puis à l'étalon de change-or qui admet que les billets de banque ne soient plus seulement couverts par de l'or mais aussi par des devises de pays remboursant leurs coupures en or, pour aboutir enfin à une relation purement nominale entre l'or et la monnaie.

En 1931, l'Angleterre abandonna l'étalon-or, s'étant rendu compte qu'il était inutile de défendre un système monétaire international qu'elle ne pouvait plus dominer et dont le mécanisme était faussé. D'autres pays suivirent l'exemple et les derniers Etats restés fidèles à l'étalon-or, dont la Suisse, furent bientôt contraints de dévaluer. L'étalon-or avait cessé d'exister. La guerre de 1939-45 acheva la ruine du continent, à telle enseigne que la restauration de l'étalon-or ne peut

aujourd'hui se concevoir que dans le cadre d'un programme général de reconstruction économique de l'Europe.

Un tel chaos dans les relations monétaires mondiales ne devait pas manquer de faire réfléchir les économistes dont plusieurs relevèrent les points faibles du système classique de l'étalon-or. On préconisa d'autres solutions, en particulier une monnaie-indice. Certains auteurs, par exemple, ont proposé d'éliminer les fluctuations de prix, qui sont inévitables tant que subsiste une relation entre l'unité monétaire et l'or, en établissant cette relation de base entre l'unité monétaire et la masse des marchandises. Si l'on tient compte du fait que la stabilité relative de la valeur de l'or durant la plus belle période de l'étalon-or est due à l'équilibre fortuit entre les deux masses en circulation, celle de l'or et celle des marchandises, on comprend que certains économistes aient pensé qu'on puisse éliminer les fluctuations de la conjoncture et des prix en abandonnant l'or et en liant l'unité monétaire à un indice de prix, c'est-à-dire en lui attribuant un pouvoir d'achat fixe. Si ces thèses présentent, du point de vue théorique, un réel intérêt, il ne saurait être question de les mettre inconsidérément en pratique, sans courir au-devant d'une aventure économique lourde de conséquences.

C'est pourtant ce qui se passe en Suisse actuellement, où une initiative populaire, patronnée par le parti libéral-socialiste (ex-monnaie franche), a abouti et sera, de ce fait, soumise à la décision du souverain. Elle préconise en effet l'abandon de l'étalon-or et son remplacement par un système de monnaie dite fondante. Exactement, elle propose que les alinéas 3 et 6 de l'article 39 de la Constitution fédérale soient modifiés dans la nouvelle teneur suivante :

Alinéa 3. — « La Banque investie du monopole des billets de banque a pour tâche principale de régler la circulation de la monnaie en Suisse de telle façon que le pouvoir d'achat du franc suisse reste constant ou, autrement dit, que l'indice du prix des marchandises de première nécessité reste constant, afin de garantir le plein emploi des travailleurs. »

Alinéa 6. — « La Confédération décrète l'acceptation obligatoire des billets de banque et de toute autre monnaie fiduciaire. »

Notre système actuel devrait donc céder la place à un système où le papier-monnaie, complètement détaché de l'or, serait lié à l'indice du coût de la vie. Il devrait en résulter une stabilisation du pouvoir d'achat et, selon les auteurs de l'initiative, un plein emploi constant. A l'appui de cette thèse, ils affirment que les crises sont provoquées uniquement par la monnaie qui, suivant les intérêts en jeu, s'échappe du marché et provoque ainsi un ralentissement des investissements, partant, du degré d'occupation générale. Les adeptes de la théorie de la monnaie franche préconisent la suppression de l'intérêt ou du moins une très forte réduction de son taux et une circulation forcée de l'argent.

Les arguments que l'on peut avancer contre la thèse ci-dessus ne manquent pas. Ils s'inspirent de considérations pratiques et s'appuient sur l'expérience de notre vie économique.

Il est établi, en effet, que le secteur de la monnaie et du crédit n'est pas le seul à enregistrer des dévaluations et des revalorisations

et que les biens économiques sont, eux aussi, sujets à des modifications de valeur. En outre, une économie ne peut être mise à l'abri de toutes les crises, puisque celles-ci ne proviennent pas uniquement du secteur de la monnaie et du crédit, comme la théorie exposée semble l'admettre, mais d'une quantité d'autres facteurs encore. Le Conseil fédéral, dans son rapport sur l'initiative de la monnaie franche, réfute les théories à la base de l'initiative par les arguments suivants : Depuis l'été 1948, la période de prospérité économique décline successivement, et une reprise sérieuse, dans le sens d'un « boom » tel que nous l'avons vécu, est très peu probable. Pourtant, notre marché de l'argent est plus liquide que jamais. Ce n'est certes pas un resserrement du marché des capitaux (une fuite d'argent) qui a provoqué le ralentissement actuel de l'activité économique. Quant à la thèse selon laquelle une stabilisation du pouvoir d'achat entraînerait automatiquement le plein emploi, l'expérience à nouveau nous enseigne le contraire. De 1933 à 1936, l'indice du coût de la vie est resté stable, mais le chômage n'en a pas moins augmenté. Les Etats-Unis ont pratiqué, de 1923 à 1929, une politique leur permettant de maintenir l'indice du coût de la vie à un niveau quasi constant, du moins en ce qui concerne les prix de gros. Cette même période a pourtant connu une fièvre de spéculations et une intense activité, préludes à l'effondrement général de 1929.

Une autre objection, et de taille, devrait semble-t-il faire réfléchir les auteurs de l'initiative. Elle a trait à l'importance de notre commerce extérieur pour l'économie du pays. M. Rossy a rappelé le fait que le 30-35 % de notre production nationale est exporté et doit franchir le « pont » constitué par le cours des changes. Inversement, nous importons le 28 % de ce que nous consommons. Cette vérité, M. Rubattel l'a fort opportunément relevée à la session de juin du Conseil national, en précisant que c'est à nous qu'il incombait de veiller à ce que nos échanges avec l'extérieur soient maintenus. Si l'étranger peut se passer très facilement de ce tiers exporté de notre production, nous ne pouvons pas, au risque de sombrer dans le pire des marasmes, compromettre nos exportations. Tout le problème est là. En effet, le fait de lier notre monnaie à un indice aurait pour conséquence inéluctable l'abandon d'un cours de changes fixe et nous obligerait à vivre en vase clos. Car la stabilité monétaire à l'intérieur ne s'acquiert qu'au détriment de la stabilité à l'extérieur, ce qui implique une succession constante de dévaluations et de revalorisations. Notre client étranger ne sera certainement pas disposé à courir le risque d'un cours fluctuant. Et le fabricant ou l'exportateur suisse ne sera pas davantage prêt à conclure une affaire en monnaie étrangère et à assumer ainsi lui-même le risque des oscillations du change. Nos relations commerciales avec l'étranger, dont chacun connaît l'importance pour notre vie économique, seraient ainsi sujettes à de graves perturbations.

Un change variable présenterait, de plus, un appât magnifique pour les spéculateurs, à tel point qu'une stricte réglementation des devises deviendrait indispensable. Or, qui dit réglementations et contrôles, dit aussi bureaucratie et tracasseries sans fin. Au moment où l'on cherche à réduire les dépenses des pouvoirs publics et à les débarrasser des trop nombreuses charges qu'ils assument, il n'est pas très opportun de proposer un système monétaire ne fonctionnant que grâce aux mesures de l'Etat et à son régime de contrôle.

L'adoption de l'initiative libérale-socialiste entraînerait des troubles très graves dans notre activité nationale et des inconvénients dont on ne peut même pas dire qu'ils seraient compensés par des avantages puisqu'on ne peut en attendre aucun. Le Jura, qui vit dans une large mesure de ses exportations, aurait particulièrement à souffrir d'une pareille réglementation de notre système monétaire. Il convenait donc, d'ores et déjà, de signaler à notre population les grands dangers que recèle, sous des apparences séduisantes, le projet constitutionnel des « franchistes ».

Il n'en demeure pas moins vrai que le problème de la monnaie est posé par les faits mêmes et qu'il devra, tôt ou tard, être résolu, non pas sur un plan national quelconque, mais sur le plan international. En matière commerciale surtout, la Suisse ne peut vivre à l'écart du monde. Elle se doit donc de soutenir, à l'extérieur comme à l'intérieur, l'expérience de l'Union européenne des paiements, que l'on peut qualifier d'ultime tentative de sauver l'étalon-or.

TONY SCHEIDEGGER.

La domestication

Peu de théories scientifiques ont déchaîné d'aussi vives passions que la domestication, et en particulier les causes fondamentales de ce phénomène. Aujourd'hui si nous étayons nos recherches sur des hypothèses parfois encore fictives, nous devons par contre reconnaître que tous nos animaux domestiques descendent d'un type sauvage, qui lui-même avait pour ancêtres des créations précédentes. Ce transformisme de la vie animale — comme de la vie humaine du reste — a été et est toujours le problème le plus discuté des naturalistes. De cette lutte toute pacifique sont nées deux théories : la théorie « fixiste » et la théorie « transformiste ». Linné, Cuvier « fixistes » ne pouvaient concevoir une évolution dans le règne animal. Linné voyait les espèces comme « des groupes parfaitement fixes et invariables au cours des temps ». « Il y a autant d'espèces différentes que de formes différentes créées au commencement par l'Être infini », déclarait-il¹. Il niait, ainsi que les partisans de la théorie fixiste, la filiation des espèces et leur transformation au cours des âges. Pour eux un éléphant a toujours eu une trompe, une grande taille et des incisives supérieures développées en défenses. Les partisans de la thèse transformisme s'opposent à cette idée, en disant que les éléphants n'ont pas toujours eu une trompe, une grande taille et des incisives supérieures développées en défenses, comme le cheval n'a pas toujours marché sur un doigt, mais que ce sont des organes qui se sont développés ou ratatinés peu à peu au cours des siècles.

Les dernières recherches géologiques du XX^e siècle ont prouvé la réalité de la filiation en amenant la découverte des « formes intermédiaires et du même coup la faillite de la théorie fixiste ». Si aujourd'hui nous ne doutons plus du transformisme animal et humain, il nous est par contre un peu plus difficile de synthétiser le phénomène de la domestication.

1. C. Linné : *Systema naturae*, 1738.